PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS !

VOIX OUVRIERE

ORGANE DE LUTTE OUVRIÈRE, POUR UNE DIRECTION RÉVOLUTIONNAIRE DES SYNDICATS ET POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARTI RÉVOLUTIONNAIRE PROLÉTARIEN

22 AVRIL 1963 — N° 11 — BIMENSUEL — 50 centimes

BOURGEOIS ET PROLÉTAIRES

« Pour être prospères, maîtres de nous-mêmes et puissants, nous, Français, avons fait beaucoup. Il nous reste beaucoup à faire. Car le progrès exige l'effort. L'indépendance n'est pas pour rien. La sécurité coûte cher ». Ainsi commence le discours de de Gaulle de vendredi dernier, premier d'une nouvelle série. Tout un programme en quelques mots : effort, pas pour rien, cher !

Inutile de se demander qui fera les efforts, et à qui cela coûtera cher. Mais de Gaulle qui désigne si bien, sans les nommer, les classes laborieuses dès qu'il s'agit de sacrifices, parle-t-il d'elles lorsqu'il dit « nous Français » ? Certainement pas, car « pour être prospères, maîtres de nous-mêmes et puissants », nous, travailleurs, n'avons certainement pas assez fait. Nous avons certainement trop longtemps consenti à travailler en esclaves modernes à reconstruire les richesses des trusts, à les développer, à leur donner quotidiennement notre force dont ils se nourrissent, et à leur permettre des bilans d'expansion. De Gaulle, chef de l'Etat, peut déclarer : « notre pays est en plein essor ». Son pays à lui, oui, celui de la bourgeoisie, oui, mais notre pays à nous, celui des travailleurs, non, et nous sommes mal payés pour le savoir.

L'Etat, dit de Gaulle, n'a pas droit au laisser aller. Certes, l'Etat capitaliste ne peut se laisser aller à reprendre aux capitalistes leurs bénéfices et les répartir à ceux qui les ont produits. L'Etat n'a pu se laisser aller à donner satisfaction aux mineurs et aux travailleurs du secteur public. Cela se comprend. Mais cet Etat n'est pas notre Etat à nous, travailleurs. C'est le gardien de l'ordre, oui, mais de l'ordre bourgeois.

Pour maintenir cet ordre, de Gaulle demande que les syndicats « pratiquent l'esprit de la coopération nationale dans leurs rapports avec les hommes responsables de l'intérêt public », ceci dans un Conseil économique et social transformé.

De Gaulle doit avoir la nostalgie des années 1945-47 où il réussit à remettre la bourgeoisie française en selle en faisant faire le garde-chiourme aux Partis et syndicats dits ouvriers. Une situation identique n'est guère possible actuellement. Mais de Gaulle, en tant que représentant de l'Etat français, essaye de faire participer le plus activement possible les différents syndicats à la gestion des intérêts de la bourgeoisie française. La classe ouvrière, forte par son nombre et par son expérience, ne se laisse pas si facilement dominer. Pour maintenir l'ordre, l'Etat accepte dans ses organismes des représentants syndicaux pour leur faire prendre la responsabilité de la politique économique et sociale qu'il mène et au travers d'eux, mieux l'imposer aux travailleurs.

Mais l'Etat a d'autres charges que celle de faire régner l'ordre à l'intérieur, il faut également qu'il préserve les intérêts extérieurs de la bourgeoisie. Et pour cela il se prépare à la guerre. En homme d'Etat de la bourgeoisie, de Gaulle sait que dans ce monde de requins ce qui compte c'est la force, même pour marchander des miettes. Et « la sécurité coûte cher » dit-il. Mais, avec « artillerie lourde » ou pas, avec « corps cuirassés » et « aviation d'attaque » ou pas, ce que nous, travailleurs, ne voulons pas, c'est revoir une nouvelle édition de 1914 et de 1939.

Pour cela, il faut savoir ce que les mots veulent dire et surtout l'abus qui en est fait. Lorsque de Gaulle parle de l'Etat, de l'ordre, de l'intérêt général, du profit de tous, il faut savoir que c'est son rôle et sa tâche d'en parler ainsi, en tant que leader de la bourgeoisie française.

Nous ne devons pas permettre à ceux qui parlent en notre nom, à nous travailleurs, d'employer les mêmes mots, de se placer sur le même terrain que de Gaulle, de parler d'intérêt national et de grandeur française. Ceux qui emploient ces mots ne peuvent pas ne pas être, d'une façon différente mais au même titre que de Gaulle, des défenseurs des intérêts de la bourgeoisie française.

Et, en particulier, nous devrons veiller à ne pas permettre à nos organisations syndicales d'aller au sein d'un Sénat aménagé ou de la Chambre économique dont parle de Gaulle, contribuer à nous faire exploiter un peu plus en participant à l'Etat bourgeois.

V. O.

LA GRANDE ILLUSION

Dans un tract intitulé « appel pour les états généraux du désarmement » il est demandé aux gouvernements possédant l'arme atomique de conclure un traité portant sur le désarmement général sous contrôle international. Il est demandé en particulier au gouvernement français « de se faire représenter à la conférence de Genève sur le désarmement et d'y jouer un rôle positif en rapport avec l'intérêt national ».

Il s'est trouvé chez Renault plus de cent personnes pour demander au gouvernement de se faire représenter à Genève. Ces cent personnes sont, paraît-il des militants ouvriers. On a l'impression que ces braves gens ignorent qu'à la tête du gouvernement se trouve le général de Gaulle et que le général de Gaulle a dit nettement ce qu'il pensait du désarmement.

Alors pour amuser la galerie on ne fait pas mieux. Vous souvient-il braves gens d'un certain Lénine qui disait : « Si tu veux la paix, prépare la Révolution ».

GRÈVE DES MINEURS

Vous avez vu comme les syndicats sont contents d'eux. La grève des mineurs est un magnifique succès. Et tous de rechercher l'angle suivant lequel les résultats apparaissent le plus gros.
Mais ces soi-disant succès sont dérisoires en face de l'ampleur de la lutte des mineurs et surtout des possibilités de vaincre de l'ensemble de la classe ouvrière.

Après cinq semaines de grève, on a donné aux mineurs 20 F pour reprendre le travail et on leur a prêté 80 F. Ils ont de plus obtenu des augmentations de salaire étalées sur un an, qui auront donc été rattrapées par la hausse du coût de la vie avant d'avoir été versées. La semaine de congés payés supplémentaires est le seul avantage réel. Les 40 heures ! Pas question et pourtant chacun sait combien le métier de mineur est pénible. La garantie du salaire, pas question non plus ! ! Mais si tous les syndicats « font le point » pour nous persuader à coup de propagande que les résultats sont, tous comptes faits, pas si mauvais, c'est bien qu'ils sentent que ces « résultats » ne sont pas tellement visibles, qu'il y a besoin de les mettre en valeur et que l'ensemble des travailleurs n'est pas tellement persuadé de leur importance. Ce « faisons le point » ressemble fort à la « pause » de Léon Blum et au « il faut savoir terminer une grève » de Thorez, en 1936, mais en plus petit.

LE TALON DE FER

Pendant la grève des mineurs, tout le monde a bien voulu convenir que ces ouvriers avaient une vie dure. Sans donner toutefois trop de détails. Sans décrire les 9 heures par jour au fond de la mine, le marteau-piqueur à la main.

On a parlé aussi de leurs avantages, notamment du logement, sans dire que le logement servait d'appât pour attirer à la mine des ouvriers qui ne trouvaient pas autrement à se loger dans les centres industriels.

On n'a pas dit qu'embauché à la mine, l'ouvrier est obligé d'acheter *aux charbonnages son équipement : les bottes, 28 F, le casque, 15 F, les gants, 4,80 F. Si son casque est écrasé par accident, il doit le racheter. De même s'il casse le manche de la pelle. Sauf un jour par trimestre, le mineur n'a pas le droit d'être malade pour pouvoir toucher la prime à la production. Il y a quelque temps, même les charbonnages avaient essayé d'imposer des amendes pour pénaliser les ouvriers victimes d'accidents (dans le bassin de Valenciennes). Une grève de plusieurs jours a empêché la direction de mettre ce système en vigueur.*

Les mineurs ne profitent ni de la modernisation, ni de l'augmentation de la production.

Comme nous, et encore plus que nous, ils sont victimes de l'exploitation capitaliste.

■

Tu trouves la « V. O. » trop petite ?
Nous aussi.
Elle ne vivra...
Elle ne grandira...
que grâce à ton soutien

UNE AFFAIRE DE DIVIDENDES.

Malgré les « exhortations » du président Kennedy, les trusts sidérurgiques américains viennent d'augmenter le prix de l'acier. Il faut se souvenir que l'année dernière, le président avait invoqué l'intérêt national pour interdire la grève des ouvriers sidérurgistes revendiquant une augmentation des salaires. Cette augmentation aurait soi-disant entraîné la hausse du prix de l'acier, d'après le président, ce qui aurait menacé l'équilibre de l'économie nationale.

Ne pouvant pas invoquer le prétexte d'une hausse des salaires qui n'a pas eu lieu, les magnats de l'acier ont donné la vraie raison : les aciéries américaines travaillent seulement à 65 % de leur capacité et en raison de la concurrence internationale, les marges bénéficiaires ont diminué.

Mais si les trusts peuvent se permettre d'augmenter leurs prix malgré la concurrence internationale, c'est qu'ils sont assurés de vendre à un bon client : le gouvernement américain avec ses commandes de guerre. L'Etat, c'est eux.

QUINZE ANS APRES.

La grève des mineurs a remis en lumière une terrible maladie professionnelle : la silicose. La presse, la radio et surtout la télévision en ont parlé. A la télé, on a même interviewé un mineur silicosé depuis 1949.

Mais ce que l'on ne nous dit pas, c'est qu'il est reconnu que la mort par silicose survient environ au bout de dix ans de maladie et qu'il faut de deux à cinq ans pour que la maladie se déclare.

Et il y a quinze ans, c'était l'époque du « Produire d'abord, revendiquez ensuite », l'époque du « Retroussez vos manches », époque où M. Maurice Thorez adressait des blâmes et demandait des sanctions contre les médecins des mines qui, selon lui, donnaient trop de certificats de complaisance aux mineurs malades !

Aussi, quinze ans après : la silicose... et la mort !

Adresser toutes correspondances et fonds à
VOIX OUVRIERE
29, rue de Château-Landon
PARIS-X^e^
C.C.P. M. Schrœdt
9.424.78 Paris

« LA RETRAITE QUI TUE »

Dans le cadre d'une campagne contre « la retraite qui tue », la Télé vient de nous gratifier d'une enquête d'où il ressort que personne n'est pressé de se retirer de l'activité professionnelle. A supposer que ces conclusions soient véridiques, encore faudrait-il savoir auprès de qui cette enquête a été menée. Qu'un Paul Raynaud quel conque, qu'un cadre « supérieur » soient encore « verts » à 70 ans, rien d'étonnant à cela.

Mais que signifie la retraite à 60 ans, voire à 50 ans pour l'ouvrier d'un atelier de décolletage ou de frappe, destiné à devenir sourd, ou fou, si ce n'est à mourir au pied de sa machine ? Que signifierait même la retraite à 45 ans, pour le mineur silicosé après cinq ans de fond, **qui sait** qu'il mourra dans d'atroces souffrances quinze ans plus tard ?

Si le patronat nous maintient le plus longtemps possible au travail, même si la production des vieux apparaît comme « peu rentable », c'est qu'il y a des intérêts multiples : ces vieux constituent une main-d'œuvre soumise parce que dominée par l'angoisse de ne pouvoir se reclasser en cas de perte d'emploi ; cette soumission favorise la pression sur les « jeunes » devant qui peut être brandi le spectre du chômage ; et surtout en nous maintenant au travail jusqu'à la limite de la résistance de notre organisme, la bourgeoisie économise le versement de nombreuses années de retraite.

Un bourgeois est encore « en forme » à 70 ans ; un savant est capable de faire des recherches au delà de cet âge. Pour que le prolétaire ne soit pas une épave à 40 ans, pour qu'il arrive à la retraite avec un corps sain et l'intégrité de ses facultés mentales et intellectuelles la lutte pour l'abaissement de l'âge de la retraite ne peut être dissociée de la lutte pour la réduction des cadences et la diminution du temps de travail.

L'ABBÉ QUILLE

Un membre éminent de la C.F.T.C., M. André Jeanson, répond en ces termes à de Gaulle (« France-soir », 21/22 avril) :

« Il est facile de reprocher aux ouvriers de crier : des sous, des sous ! Mais il est plus difficile de parler de l'action du gouvernement sur les prix et du financement de la politique atomique française.

Si l'on parlait de cela, on jugerait moins simplistes certains slogans. Et les travailleurs accepteraient peut-être de discuter coopération ».

Coopération ! mais pourquoi faire ? Pour que nos directions syndicales nous indiquent quel pourcentage de ce que nous suons nous reviendra et lequel reviendra à nos patrons, tout en s'efforçant de faire respecter les accords ? Il n'y a pas de coopération possible avec les exploiteurs, sauf peut-être pour des gens comme M. Jeanson, qui sont leurs plus fidèles soutiens.

RÉGIE RENAULT (Billancourt)

PIQUE ATOUT.

Par un grossier amalgame qui tend à nous assimiler à l'U.O.A., le P.C.F., dans son « Echo des Métallos » déverse une fois de plus sa bile sur la « Voix Ouvrière ». Cette fois, il s'en prend plus particulièrement à nos jeunes diffuseurs « de 15 à 16 ans, qui n'ont aucune expérience du mouvement ouvrier ».

Nous ferons remarquer à ces pseudo-communistes qu'ils méprisent un peu trop la jeunesse. Nos camarades ont tout de même un peu plus de 15 ans. Et quand cela serait ?

Nous savons bien que pour isoler les jeunes étudiants un peu trop turbulents, le P.C.F. a créé les U.E.C., que maintenant il tente de mettre au pas. Quand le jeune Ferry est tombé sous les coups de la police, le 8 février 1962, le P.C.F. ne le trouvait pas trop jeune pour en faire un héros.

Les jeunes distributeurs de V.O., que le P.C.F. accuse d'ignorance relèvent le gant. Ils proposent à la section Renault du P.C.F. d'organiser en commun dans une salle publique, aux alentours de l'usine, une conférence où parleront tour à tour un membre du P.C.F. de n'importe quel âge et un distributeur de V.O. de moins de 20 ans sur un sujet que le P.C.F. choisira lui-même, mais concernant le mouvement ouvrier français, et en présence des représentants qualifiés des diverses organisations représentatives de l'usine, C.G.T., C.F.T.C., F.O. Nous espérons que le P.C.F. ne se dérobera pas et que cette confrontation nous permettra de montrer que les accusations d'ignorance et donc d'irresponsabilité, formulées par le PC.F., sont fausses et diffamatoires.

(Ecrire à l'adresse figurant au bas de cette feuille.)

■

HUE - HO - AH !

L'U.O.A. tire à sa manière les leçons de la grève des mineurs. HUE ! C'eût été une très grande victoire si les crédits nécessaires à la satisfaction des revendications des mineurs avaient été obtenus ailleurs que sur l'ensemble des classes laborieuses ! HO ! « Nous sommes toujours prêts à envisager toutes les solutions regroupant les travailleurs dans une organisation **apolitique** » AH ! Farceurs.

Si on peut accuser les grandes centrales d'avoir trahi le mouvement des mineurs c'est justement parce qu'elles ont tout fait pour le limiter aux revendications économiques des mineurs. L'étendre aux autres secteurs de la classe ouvrière c'était lui donner obligatoirement un caractère politique.

Car obtenir que les mineurs aient satisfaction autrement que sur le dos des autres catégories de travailleurs, c'était donner satisfaction aux mineurs en puisant dans les crédits destinés aux capitalistes et à la force de frappe du gouvernement. C'était obliger le gouvernement à abandonner sa **politique**, Messieurs les **apolitiques**. Préconiser la grève générale et s'affirmer apolitique, c'est de l'ignorance, de l'inconscience ou de la démagogie.

■

POUSSIERE DE FONTE.

Vendredi dernier, nos camarades de la « fonte » ont appuyé tous ensemble une délégation au chef du département. Leur problème n'est pas nouveau, ils travaillent toute la journée sur des carters de fonte et, de la fonte, ils ne veulent plus en « manger » Depuis quelque temps, les ouvriers d'autres secteurs venant remplacer les malades, ne veulent pas rester à ce travail. Et pour cause !

Nos camarades réclament des vêtements de protection et de l'augmentation.

La solution est simple, il suffirait de mettre des appareils aspirant la poussière de fonte. Mais cela, c'était déjà « trop cher » pour la Direction, il y plusieurs années. Alors, maintenant que le département va déménager, il est encore moins question de faire le nécessaire.

Pour les vêtements, la Direction promet de les donner et, pour le reste, elle envisage des « études de postes ».

Nos camarades ont donné un délai de quinze jours pour « palper » le résultat de ses solutions.

A quoi serviraient des études de postes puisque, de toutes façons, l'atelier va déménager ; il coûterait certainement moins cher de donner satisfaction tout de suite plutôt que de perdre du temps à faire d'hypothétiques études. Seulement, pour la Direction, les principes sont les principes, surtout quand les principes lui permettent de faire des économies à notre détriment.

UN SIECLE DE RETARD.

Pour la C.F.T.C., la grande leçon de la grève des mineurs, c'est que pour vaincre il faut être syndiqué et syndiqué à un syndicat qui a une caisse de grève.

Ce point de vue est faux. Au temps du capitalisme de libre concurrence les caisses de grève permettaient aux travailleurs d'un secteur en lutte d'être soutenus pécuniairement par d'autres travailleurs qui restaient en dehors de la lutte.

Mais aujourd'hui dès que des revendications importantes sont à l'ordre du jour, c'est toute la classe ouvrière qui se heurte au patronat dans son ensemble et à son Etat.

Les mouvements revendicatifs de notre époque mettent en cause le système capitaliste lui-même. C'est parce que la C.F.T.C. se refuse à envisager le changement politique nécessaire, qu'elle tente de maintenir artificiellement la tradition des luttes d'antan.

Les caisses de grève peuvent permettre le soutien de quelques conflits isolés. Mais pour résoudre les contradictions économiques de notre époque il faut l'intervention politique du Prolétariat. Et c'est surtout ce que la C.F.T.C. ne veut pas.

■

UN CERCLE VICIEUX.

Au Département 12, à cause des trop fortes cadences, des machines tombent souvent en panne. La maîtrise exige que l'ouvrier rattrape le temps de dépannage... par une augmentation des cadences. Le résultat, c'est que le Département 12 a, non seulement le privilège d'un nombre élevé d'accidents, mais aussi celui d'un record de malades (la Sécurité sociale même s'en serait plainte). Les malades n'étant pas remplacés, les « bien portants » sont obligés de faire la production des absents... en augmentant les cadences. La maîtrise nous enferme dans un vrai cercle vicieux, dont nous ne sortirons qu'en refusant d'accélérer les cadences et en revendiquant le retour à la semaine de 40 heures.

(V.O. Entretien)

■

LES MALADES DU BRUIT.

Il y a plus d'un an que les ouvriers du 50 revendiquent la pose d'une cloison pour les séparer du 51, du bruit et des émanations de la soudure à l'arc. La Direction, faute d'y être contrainte, refuse de faire une dépense relativement modeste qui diminuerait pour certains d'entre nous le surmenage.

Rien d'étonnant que, dans d'autres secteurs, les machines ultra-modernes qui augmentent et accélèrent la production soient installées dans des conditions telles que le manque de sécurité, d'hygiène, et surtout le bruit infernal, fassent de nous des infirmes à brève échéance.

Que la sécurité sociale consente à reconnaître comme maladies professionnelles les infirmités entraînées par le bruit, est une preuve de l'extension du fléau.

LES ABOYEURS U.O.A. ET S.I.R.

Le grand dada de l'U.O.A. et du S.I.R., pour s'opposer à la C.G.T., c'est la cantine. A croire qu'à la Régie nous crevons tous de faim, et que le problème des cantines est crucial.

L'U.O.A. qui reproche aux autres syndicats de ne pas avoir obtenu des crédits ailleurs que sur le dos des travailleurs pour payer les revendications des mineurs, voudrait que le C.E. subventionne les cantines. Ce qui revient à vouloir faire payer une partie du prix des repas avec l'argent des travailleurs alloué au C.E. Nous avons souvent dit qu'à notre avis, ce n'était pas à des militants syndicalistes de faire fonctionner les affaires déficitaires du Patronat.

Depuis des années la subvention des cantines est incluse dans notre salaire. C'est en luttant pour l'augmentation des salaires qu'on subventionne la cantine et qu'en même temps on améliore nos conditions d'existence.

■

LES CRASSEUX.

Au cours d'un travail sous presse, un ouvrier ajusteur de notre département faisait une chute et se fracturait une jambe. Pour qui connaît l'indescriptible pagaïe qui règne dans ce secteur du département, il faut vraiment une grande habitude et des dons d'acrobates pour que les accidents ne soient pas plus fréquents.

Ceci date d'il y a deux ans. A son retour après un an d'absence on lui confia un travail où il n'avait pas à stationner trop souvent debout, comme le recommandaient les services médicaux. Aujourd'hui tout est remis en question et comme cet ouvrier ne peut du fait de son accident, reprendre son ancienne fonction, on le mute dans une autre équipe avec une diminution de plus de 20 centimes à la clé.

C'est le code social du département 37. Qui a fait le coup ? Mystère. On parlera de règlement. Mais on ne dira mot de la responsabilité d'un accident qui incombe entièrement à la Direction.

Cette affaire nous concerne tous. Nous sommes à la merci d'une élingue qui casse, une fraise qui éclate, un frein de pont qui lâche. Diminués physiquement nous ne devons pas en plus être volés.

■

LES GRANDS MOYENS.

La semaine dernière, un début d'incendie, et ensuite une explosion violente ont eu lieu au 18.58. Ces deux incidents, heureusement sans gravité, ont perturbé la production dans des départements voisins.

Alors, la Direction a fait vite. Il n'est pas question de réfléchir et de faire des études. On emploie les grands moyens, et cela ne traîne pas.

V.O. - Dt 18)

VITAMINES ?

On ne connait pas toujours les conclusions de l'enquête des services médicaux, après les prélèvements divers effectués au département.

Il y a fort à parier suivant les traditions que loin de nous causer une lésion quelconque, les services médicaux nous révèleront tous les bienfaits de la fonte 926 sur notre organisme. Les allergiques qui auront dû être mutés dans une autre équipe et qui, de ce fait, auront subi une diminution de leur salaire horaire, se mordront les doigts de n'avoir su apprécier la coloration rosée du blanc de l'œil, signe d'une évidente bonne santé.

(V. O. - Bt 37)

■

ATTENTAT AU SYSTEME NERVEUX.

Soucieuse de remédier à son éloignement d'une équipe d'automation, la maitrise du 3760 a fait déménager celle-ci dans l'ambiance infernale, due à la proximité des presses ; où le bruit, ce mal du siècle maintes fois dénoncé pour ses méfaits sur l'organisme, est d'une intolérable intensité ; de plus les émanations non moins nocives d'un bac à laver dont aucune évacuation extérieure n'est prévue.

Aucune considération technique ne saurait prévaloir sur notre santé, la majorité d'entre nous ne profitant pas de leur retraite, il est urgent de réduire les initiatives de tels irresponsables et d'exiger un retour aux 40 heures.

■

LEUR PETIT ROLE.

Comme d'habitude la campagne électorale pour les élections de délégués du personnel a permis aux syndicats de nous inonder de tracts pour vanter chacun leurs mérites et s'attribuer les résultats pourtant assez minces de leur action. Comme d'habitude, nous répéterons que ces élections sont antidémocratiques :

1. — Parce que les lois sur la représentativité ne permettent qu'aux seuls syndicats de présenter des candidats alors que 90 % des travailleurs ne sont pas syndiqués.

2. — Parce que le scrutin de liste nous oblige à voter pour des centaines de noms désignés d'avance alors que nous n'en connaissons que quelques uns.

Les syndicats qui critiquent, avec juste raison, les plébiscites gaullistes nous demandent en fait de plébisciter (et non d'élire) les délégués qu'ils ont choisis à l'avance. Ainsi les délégués sont représentatifs des syndicats ? On peut leur confier le soin de représenter certaines de nos revendications mais c'est tout.

Si la lutte doit s'engager pour nos revendications importantes, nous devons considérer les délégués comme incompétents pour nous représenter et élire des comités, émanation de tous les travailleurs en lutte et non des représentants des 10 % de syndiqués.

■

LES ETUDES DE POSTES.

Certains syndicats réclament la suppression des études de postes. Les études de postes comme les « méthodes » et le « chronométrage » font partie de l'organisation scientifique du travail. Se battre pour leur suppression, c'est perdre son temps. Ce qu'il faut, c'est imposer que le SALAIRE ne soit pas lié aux études de postes ni aux chronométrages.

Le salaire mensuel garanti (et non un salaire minimum garanti) voilà notre revendication !

Nous voulons percevoir notre salaire intégral quelles que soient les modifications de poste. Que la Direction fasse faire toutes les études qu'elle veut, mais que notre salaire n'en dépende en aucune façon.

PANHARD (PARIS-XIII)

NOTRE DROIT A LA POLITIQUE.

Tout dernièrement, deux camarades espagnols, surpris à diffuser à l'intérieur de l'usine des tracts qui appelaient à manifester contre l'exécution de Grimau par Franco, furent licenciés. La Direction s'appuya, pour le faire, sur un article de son règlement intérieur qui interdit toute diffusion de tracts à l'intérieur de l'usine.

Cela montre, une fois de plus, les limites de la « liberté » dont nous jouissons à l'intérieur de l'entreprise.

Surtout, pas de politique chez moi, réclame la Direction, la main sur le cœur. Est-ce que moi, patron, je fais de la politique à l'entreprise ? Non. Je me contente de vous exploiter.

Mais je vous interdis de discuter de cette exploitation, je vous interdis de critiquer tous les exploiteurs, à commencer par moi, Panhard, en passant par Franco qui maintient sous le joug depuis vingt-quatre ans, le peuple espagnol afin que les patrons d'Espagne puissent exploiter « leurs » ouvriers tout à leur aise. Et ceux qui osent passer outre, on les jette à la porte.

A part cela, Panhard ne fait pas de politique à l'entreprise.

Défendre nos conditions de vie, notre dignité d'homme, c'est faire de la politique. Sans doute. Eh bien, nous devons faire cette politique partout où cela est nécessaire et surtout dans l'ENTREPRISE, face à la politique du patron.

TOUT N'A QU'UN TEMPS.

Le 10 avril 1963, à l'atelier 85, deux ouvriers ont été licenciés parce qu'ils avaient osé protester contre leurs conditions de travail.

Alors qu'ils étaient trois pour assurer le bon fonctionnement d'un poste, la Direction estima qu'ils pouvaient faire le travail à deux et, par conséquent, muta l'un d'eux. Nos camarades protestèrent immédiatement en arrêtant le travail, le poste devenant intenable.

En invoquant pour motif : abandon de poste, la Direction les licencia sur le champ sans préavis.

Le patron ne perd aucune occasion de rappeler qu'il veut être le seul maître à bord, qu'il est interdit de contester ses méthodes d'exploitation. Mais, qu'il prenne garde au retour du bâton, car, malgré les apparences, ce sont nous, « ses » ouvriers qui disposons des moyens qui pourront le mettre à la raison.

C'est nous qui faisons sortir la production. Sans notre travail, la machine s'arrête. Dans la lutte qui nous oppose au patron, c'est nous qui tenons les postes-clefs et qui sommes le nombre.

Il suffit pour nous de prendre conscience de notre force.

(V.O. - Panhard)

CITROËN (RÉGION PARISIENNE)

QUI DEMENAGE ?

La Direction avait décidé de transporter à Nanterre la chaîne d'accessoires de la D.S. de Javel. Et elle aurait prévu le départ échelonné de juillet à décembre.

Les machines peuvent être transportées n'importe où, mais nous qui travaillons dessus, nous avons nos problèmes personnels (habitations, transports, horaires, etc.)

Or, la Direction ne nous a encore pas signalé comment elle comptait effectuer ce transport. Nous sommes déjà fin avril et pour ceux d'entre nous qui ne peuvent pas aller travailler à Nanterre, il serait peut-être temps de savoir comment la Direction compte nous reclasser. En effet, nous travaillons non pour notre plaisir, mais parce que nous avons besoin de notre salaire pour vivre. Et nous aimerions pouvoir organiser notre vie sans avoir à nous demander si demain, il ne faudra pas se remettre à chercher du travail.

La Direction en prend bien à son aise avec notre vie. Quand il s'agit de nous exploiter, elle sait prévoir à l'avance le déroulement et la solution de ses problèmes. Si elle n'est pas capable d'organiser la répartition de ses employés, alors qu'elle nous laisse la place. Nous saurons bien nous en débrouiller.

■

SUGGESTION SANS PRIME.

Depuis le mois de janvier, « Notre Voix », organe de la C.G.T., n'est plus distribuée à la porte de l'usine car Citroën aurait envoyé ses flics pour les en empêcher.

Ainsi, la C.G.T., qui nous reproche de faire distribuer la « Voix Ouvrière » par des « éléments étrangers à l'usine », aurait dû s'apercevoir que c'est le seul moyen dans ce cas de faire entendre sa voix.

Et, en acceptant de ne plus paraître à la porte d'une manière ou d'une autre, la C.G.T. attache elle-même le baillon tendu par la Direction. Car le droit pour les ouvriers de s'organiser pour leurs revendications immédiates et leur liberté d'expression, a été le résultat d'une lutte incessante contre le patronat et l'Etat bourgeois. Mais les droits acquis ne le sont pas pour toujours et leur maintient dépend de notre volonté de les faire respecter.

CSF (Issy-les-Moulineaux)

LES QUARANTE HEURES.

La semaine dernière a été courte, quatre jours (à peine 38 h) de travail. La fatigue résultante a été bien moindre que d'habitude et nombreux sont celles et ceux qui ont pensé que si nous faisions 40 heures, nous ne nous en porterions que mieux.

Quand la Direction a baissé l'horaire hebdomadaire de 48 à 47 heures, nous avions vu là un pas vers le retour progressif à la semaine de 40 heures, d'autant que cette diminution s'accompagnait d'une promesse de future réduction pour Noël, ensuite ce fut pour Pâques 1962. Pâques passa, la Trinité aussi, et rien n'est venu. Nous attendons toujours.

La lutte des mineurs nous a montré que les forces de la classe ouvrière étaient intactes malgré cinq ans de pouvoir gaulliste et que le tigre de Gaulle était en papier (voir le peu de cas qu'ont fait les mineurs de l'ordre de réquisition et l'impuissance du pouvoir face à cet état de fait). Elle nous a montré aussi qu'il ne suffisait pas de poser des revendications pour les faire aboutir : leurs salaires ont été augmentés de par la lutte gréviste mais aucune réduction d'horaires n'est intervenue pour l'instant.

Il serait vain d'attendre le bon vouloir de la Direction qui, depuis deux ans, nous promet un retour progressif aux 40 heures (à moins qu'elle ne nous impose un retour brutal avec licenciements à la clef en cas de baisse de l'activité de l'usine).

Depuis des années, les 40 heures sont posées dans les cahiers de revendications, non pas en tête, comme il se devrait, mais à la fin « parce qu'il faut bien en parler », mais sans volonté pour les faire aboutir.

Nous ferons ces 40 heures le jour où nous serons décidés à les *imposer* et non plus seulement à les revendiquer.

(V.O. - CSF)

PEUGEOT (Sochaux)

UN MECONTENTEMENT JUSTIFIE.

Aux chaînes, le moral n'est guère au beau fixe. Les travailleurs ont l'impression de s'être battus pour pas grand chose et même moins. Ils ont perdu, outre les sommes perdues par tous les travailleurs de Peugeot, la prime de chaîne d'un mois. Les jours d'ancienneté ne les concernent pas tellement, la plupart des gars étant des jeunes. D'où le sentiment qu'ils ont de s'être battus pour le roi de Prusse, en d'autres termes pour les mensuels et les chefs.

En fait, leur gain se borne à un jour férié supplémentaire (11 novembre) et 2/3 d'une journée à Noël (les 35 % attribués habituellement le samedi de récupération du jour de l'Ascencion sont transformés en une journée du pont de Noël), soit en tout 60 F pour un jeune OS2. Le prix de la grève pour le même OS2 se montant à 105 F environ. Perte sèche : 45 F.

C'est une double leçon :

1. — La principale bataille à mener c'est celle de l'augmentation des salaires et de la réduction de l'horaire, qui sont les véritables revendications de tous, et plus particulièrement des gars des chaînes astreints à un travail abrutissant et mal payé.

2. — Pour que le bilan d'une grève soit positif, il faut réclamer le PAIEMENT DES HEURES DE GREVE. C'est le patron qui est responsable du fait que nous soyons obligés de faire grève pour défendre nos droits. C'est à lui d'en payer les frais.

(V.O. Peugeot).

GARE AU RETOUR DE MANIVELLE.

Un compromis vient d'être signé par la Direction et les organisations syndicales, qui met fin au conflit opposant les travailleurs de Sochaux au patron, suite à sa décision unilatérale du 29 février, en matière de congés payés. Ce compromis est intervenu après la signature des accords régionaux, accordant la 4e semaine à tous les métallos de la région Belfort-Montbéliard. Ce résultat, nous le devons à la lutte que nos camarades mineurs viennent de mener. Un peu partout, le patronat, encore sous le coup de ce mouvement, a préféré lâcher du lest, en l'occurence la 4e semaine, plus tôt qu'il ne l'avait prévu.

A Peugeot, la Direction a reculé sur le plan du principe, c'est certain. Elle a, en outre, accordé certains avantages par rapport à ses précédentes propositions.

Mais d'ores et déjà, elle a commencé de faire récupérer les voitures perdues pendant la grève, en augmentant les cadences. Si le besoin s'en fait sentir, elle a en réserve, dans le fond d'un tiroir, la fameuse note du 3 juin 1960, qui l'autorise à augmenter la vitesse des chaînes de 10 % (qu'attendent les syndicats pour dénoncer cette note ?).

Par ailleurs, elle s'est préparée l'avenir, en manœuvrant pour faire signer par les syndicats l'engagement de respecter les horaires et la sortie de la production.

Pratiquement, les syndicats se sont engagés à ne plus faire grève d'ici les congés. Et le 28 mai ? S'il y a des licenciés, que ferons-nous ? Acceptons-nous de nous laisser lier les mains par un tel accord ? C'est de nos libertés qu'il sera question. Un chiffon de papier ne doit pas nous arrêter, si besoin est d'entrer en lutte.

CABLES DE LYON (Lyon)

ELECTIONS OU PEBLISCITE SYNDICAL.

La lecture des listes qui nous ont été présentées nous suggère quelques remarques. En effet les listes du collège ouvrier de la CFTC et du collège mensuel de la C.G.T. ne sont pas complètes. Serait-ce que les syndicats en question n'ont pas trouvé dans les dits collèges suffisamment de syndiqués susceptibles d'être délégués ?

Fait, on ne peut plus regrettable, mais ne pourrait-on les trouver parmi les ouvriers non-syndiqués qui forment la grande majorité dans l'usine ? Pourquoi les syndicats n'ont-ils pas fait un appel public à ce propos ? Les délégués sont ceux du personnel et non ceux des syndicats, contrairement à ce que pensent ces derniers. En attendant, par-delà les étiquettes et les positions sur les listes, votons pour ceux de nos camarades qui sont susceptibles de nous représenter le plus valablement.

■

SIMPLE RAPPEL.

Depuis le début de la campagne électorale pour l'élection des délégués, la CGT et la CFTC s'évertuent à s'approprier le mérite d'avoir obtenu la 4e semaine aux Câbles.

A entendre les polémiques, les deux syndicats se sont surpassés d'acharnement au cours des deux derniers mois pour arracher la semaine supplémentaire.

Pourtant, à notre humble avis, les mineurs y étaient pour quelque chose.

(V.O. - Câbles de Lyon).

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE (Saint-Nazaire)

EXPLICATIONS APRES MEETINGS.

Les orateurs professionnels se laissent facilement emporter par des formulations qui s'écartent dès le lendemain de l'action journalière. Aussi pensons-nous devoir aider à la compréhension de tous :

1. —La lutte de classe reste la tactique révolutionnaire agissante et ce n'est pas s'y conformer que de signer des accords de dupes avec le patronat.

2. — Le salaire garanti ne se détermine pas par l'intégration d'un boni minimum de 62 % dans le salaire de base ; il s'agit d'un pouvoir d'achat salarial garanti en dépit des fluctuations de commandes et horaires de travail.

3. — La référence à la grève totale ne doit pas conduire à galvauder la perspective de la grève générale. La particularisation de la lutte ne convient qu'à des revendications particulières. Les mineurs viennent de confirmer que c'est l'action de branche qui finira par imposer la grève générale pour l'aboutissement des revendications-clés.

4. — Les audiences provoquées (en partie) par les Pouvoirs Publics constituent une arme patronale par excellence. Cela conduit à terminer dans la paralysie, une action qui aurait dû commencer par le refus de rencontrer de ces ministres et autres magistrats de la République gaulliste.

(V.O. Chantiers de l'Atlantique).

PAS D'ILLUSIONS.

La quatrième semaine et l'ancienneté seront à Saint-Nazaire, en matière d'ancienneté, ce qu'elles sont généralement depuis le signal de l'accord Renault. La mensualisation de certains salaires horaires n'est qu'un replâtrage dont s'accomodent les patrons en semant la division dans les rangs ouvriers.

Les deux questions qui accrochent l'unanimité des consultés sont :

— Les 100 anciens francs de l'heure dont nous sommes frustés par l'application unilatérale d'un accord d'entreprise.

— La réduction de l'horaire par le chômage de tous les samedis.

■

PINCZON RECULE.

On parlait de suspension des pourparlers jusqu'à nouvel événement motivant la reprise... La « bombe Morin » n'était qu'une farce de bazar mais la pression ouvrière se poursuivant dans l'union, la Direction générale a été contrainte d'imaginer : c'est le syndicat patronal qui, en concédant la quatrième semaine dans la convention locale, créerait l'élément nouveau conduisant à la reprise des discussions. Preuve, s'il en était besoin, que l'action paie.

■

AUX MACHINES 1 ET 2.

C'est la chasse aux socières. Il s'agit de dresser la liste des bruiteurs en vue d'incidence sur la feuille de paie. Certains tarificateurs, en passe de transfert pour cause de suppression de leur emploi, se montreraient zélés à aller dans le sens du désir du maitre.

AOIP (Paris XIII)

SOCIETAIRES, MAIS AVANT TOUT EXPLOITES.

Haut-parleur et notes de services ont annoncé la grande nouvelle : si vous avez plus de 21 ans, si vous travaillez depuis plus d'un an à l'A.O.I.P., vous êtes en droit de vous présenter aux élections de sociétaires. Et si les autres sociétaires vous élisent, vous prendrez alors dignement place parmi les actionnaires de la maison A.O.I.P. Chaque mois, il vous sera retiré de votre paye une certaine somme et, de temps en temps, vous recevrez ce que l'on appelle, non sans pudeur, une participation aux bénéfices.

Mais, quels sont donc les avantages de cette collaboration « capital-travail » ? Pour la Direction (c'est-à-dire finalement les gros actionnaires), il s'agit, d'une part d'intéresser les ouvriers à la bonne marche de l'entreprise, ce qui signifie éviter les grèves ou toute autre action rvendicative, d'autre part, de diviser les travailleurs entre « auxiliaires » et « sociétaires », les uns étant favorisés par rapport aux autres.

Pour les travailleurs, cette collaboration ne peut présenter que des désavantages. On sait que les « bénéfices » que touchent les sociétaires sont ridiculement insuffisants pour relever leur niveau de vie.

Il n'y a aucune panacée. L'expérience accumulée pendant des dizaines d'années par la classe ouvrière montre que seule la lutte paie. La collaboration avec le patronat, que ce soit autour du tapis vert ou par la « participation aux bénéfices »,, ne peut que nous donner des miettes, miettes jetées pour nous faire tenir tranquilles.

■

LA PROPRETE.

Bien que le soleil ait fait brièvement et par intermittence son apparition, les ouvriers de certain atelier de l'A.O.I.P. ne s'en étaient pas rendu compte. Ils n'étaient pourtant ni aveugles, ni distraits. La crasse accumulée sur les vitres formait un excellent isolateur. La direction a enfin fait nettoyer ces vitres. Au cas où sa campagne d'hygiène se poursuivrait, nous lui rappelons que ces ateliers, où les vitres ont été désinfectées, sont encore très sales (murs, planchers...), nous ignorons si nos patrons aiment vivre dans la crasse et nous ne voulons pas le savoir, mais nous, nous voulons travailler dans des conditions d'hygiène.

(V.O. - A.O.I.P.)

MICHELIN CLERMONT-FERRAND

POUR LA PROCHAINE ETAPE.

Après nous avoir accordé la 4e semaine de congés, la mort dans l'âme, la Direction Michelin, poussée dans son élan de générosité que — soyons-en sûrs — elle ne se pardonnera jamais, vient de nous accorder quelques augmentations allant de 12 à 18 centimes.

La hausse du coût de la vie est loin d'être compensée. Nous en savons quelque chose nous qui, après notre journée de travail, sommes pour la plupart obligés d'aller vendre à un sous-traitant de Michelin les quelques heures qui nous restent pour arrondir un peu notre paie.

Est-il concevable qu'un trust à la tête d'une industrie des plus florissantes, ose verser des salaires qui tournent autour de 500 F par mois. Après 8 heures chez Michelin nous avons le droit de nous reposer, car nous avons le droit de vivre. Mais pour vivre sans être obligés d'aller gratter ailleurs c'est au moins 200 F de plus par mois qu'il nous faut sur notre paie.

C'est l'objectif qu'il faut fixer à nos prochaines luttes.

INDEMNITE DE TRANSPORT.

Dans la région parisienne les travailleurs bénéficient d'une indemnité de transport de 16 F par mois. Nous qui pour la plupart habitons fort loin, nous devons déduire de notre paie de 40 à 50 F par mois pour nous rendre au grand cirque Bibendum.

Si chaque jour nous sommes obligés à une promenade à travers la campagne, ce n'est pas pour notre plaisir. Que Michelin se débrouille avec les compagnies de transport pour nous acheminer gratuitement sur les lieux de travail, et si sa haute autorité est incompétente pour obtenir satisfaction, alors qu'il ouvre ses caisses et nous donne les moyens de payer nos transports sans être obligés d'amputer notre maigre salaire de 10 %.

(V.O. - Michelin).

FERMETURE ÉCLAIR

LES INTOXIQUES

Certaines et certains camarades sont actuellement favorables au travail du samedi.

Des camarades à qui certainement l'air du dehors ne convient pas et qui sont fermement décidés à avancer l'âge de leur « retraite ».

Quant à croire qu'ils peuvent ainsi améliorer leurs salaires ils sont dans l'erreur. La maladie et les arrêts de travail qui suivent l'auront bien vite dévorée et même dépassée cette soi-disant amélioration. De plus tout ce temps passé en supplément à l'usine leur retire celui nécessaire à vivre, à s'organiser et à préparer leurs luttes qui elles seules pourront véritablement améliorer leurs conditions de vie.

Enfin la fatigue croissante ne leur laissera plus grandes facultés et ils ne pourront finir que comme la dernière des machines : à la casse.

A BAS LE TRAVAIL DU SAMEDI.

(V.O. - Fermeture-Eclair).

NOS 200 FRANCS.

La question de nos salaires est de nouveau posée à la Direction.

Certains de nos délégués s'efforcent de justifier par des chiffres une revendication de 20 % de rattrapage. Mais même sans ces chiffres nous sommes tous bien placés pour savoir ce qu'il nous faut en plus actuellement pour non seulement conserver mais surtout améliorer notre niveau de vie.

C'est 200 F de plus par mois pour tous, quelle que soit notre classification.

Et nous ne devons bien sûr pas nous bercer d'illusions, ce ne sera pas autour d'une table que pourra être acquis ce qui nous est dû.

La table ronde ne peut nous apporter que des miettes avec restrictions, le tout évidemment bien enveloppé dans un superbe accord maison.

Ceci nous éviterait peut-être la lutte... mais à coup sûr une augmentation d'importance. Ce qui ne pourrait satisfaire que nos exploiteurs.

Ces deux cents francs de plus par mois nous sommes en droit et en bonne période pour les exiger sans restriction. Pour cela il nous faut dès maintenant penser très sérieusement à nous organiser et nous préparer à une lutte qui cette fois dépasse le cadre de l'entreprise.

BERLIET (Lyon)

LA LIBERTE SYNDICALE... A LA BERLIET.

Vendredi 12 avril, un ancien délégué de la C.G.T. aux forges a été menacé de licenciement sous le prétexte de s'être lavé avant l'heure. Devant la réaction de nos camarades des forges qui ont débrayé à plusieurs reprises, la Direction « s'est bornée » à une mise à pied de 2 mois.

La politique de la Direction est assez nette : pour se débarrasser d'un militant ouvrier elle est prête à saisir le moindre prétexte.

Par leur débrayage les camarades des forges ont montré la voie à suivre. Si la répression patronale s'exerce d'abord contre les militants, elle n'en resterait certainement pas là, au cas où elle réussirait dans son offensive contre les organisations syndicales. Car son but ultime est de transformer Berliet en caserne, et à cela nous sommes tous intéressés.

(V.O. - Berliet).

UCLAF (Romainville)

Erratum : Par suite d'une erreur dont nous nous excusons auprès de nos lecteurs, un article intitulé « Elections des délégués » a été publié la quinzaine dernière à la place de celui qui figure ci-dessous :

UNE DEFAITE.

Un travailleur d'U.C.L.A.F. a été licencié sur le champ la semaine dernière, sans qu'aucun motif disciplinaire ou professionnel ait pu être retenu contre lui. Par contre, ce travailleur était connu par tous pour son activité de militant syndicaliste. D'après le tract C.G.T., il devait être présenté aux élections de délégués du personnel.

Ce licenciement brutal est une attaque contre nous tous. Il se produit à un moment où les organisations syndicales voyaient leur influence dans l'usine se renforcer. La Direction a marqué ainsi sa décision de stopper l'implantation syndicale à son degré actuel.

En ne réagissant pas à cette attaque, nous avons accepté le risque de voir la même mesure arbitraire frapper un autre syndiqué, ou même un travailleur non syndiqué, nous laissons le patron se sentir assez fort pour imposer son autorité sans frein. L'arbitraire le plus total pourra présider à l'organisation du travail et ce sera nous tous, syndiqués ou non, qui en serons les victimes.

(V.O. UCLAF du 8-4-63).

JUSQU'OU ?

Un ouvrier a encore été renvoyé d'UCLAF.

Après un militant syndicaliste renvoyé sans raison, la Direction a renvoyé un ouvrier qui n'acceptait pas comme un mouton l'exploitation patronale. Mais cette fois-ci la Direction a pris la peine de donner un prétexte : cet ouvrier était médicalement reconnu « inapte aux solvants ».

Ainsi la Direction, devant notre faible résistance, se permet maintenant de mettre à la porte un ouvrier qu'elle a elle-même diminué physiquement, elle le prive d'un salaire dans des conditions telles qu'il aura du mal à retrouver le même ailleurs.

Qu'en 15 jours, il ait pu se « débarrasser », sans la moindre réaction de notre part, de deux des nôtres, rendra M. Roussel encore plus dur. En acceptant, nous le laissons maitre de renvoyer tous ceux qui ne lui plaisent pas, tous ceux qui ne sont pas à sa botte, ou plus simplement, tous ceux qui produisent moins par suite « d'inaptitude à quelque chose », d'accident, ou même de vieillesse et de fatigue.

Nous ne devons pas attendre pour y croire, que cela nous arrive. M. Roussel sait maintenant qu'il peut en renvoyer d'autres, il ne se gênera pas pour le faire, et ce n'est pas en nous écrasant que nous passerons au travers...

(V.O. UCLAF du 22-4-63).

AIR FRANCE (Orly Nord)

LA QUATRIEME POUR TOUS

Après Renault, après la métallurgie, après l'industrie chimique, il ne restera bientôt plus qu'Air-France pour jouer les retardataires quant à l'attribution de la 4ème semaine de congés payés.

Si, chez nous, il y a eu peu de réactions à la suite des accords Renault, c'est que l'ensemble du personnel bénéficiait déjà des 24 jours ouvrables de congés payés.

Mais nous ne devons pas oublier que ceux qui débutent à Air-France n'ont que 18 jours durant la première année de présence et 21 jours dans la 2ème année. Ce n'est qu'au bout de trois ans que nous avons droit aux 24 jours.

On ne voit pas en quoi un jeune qui débute mériterait moins de congés qu'un ancien. Peu d'entre nous s'en préoccupent car il est vrai, cela ne touche qu'une petite minorité. On oublie trop, parfois, que nous sommes tous liés par notre condition d'exploités, que nous venons chaque jour à la même heure, vendre en commun notre force de travail.

THOMSON
(Gennevilliers)

RESPONSABILITES ILLIMITEES.

Nous avons dû évacuer G1 vendredi, car l'incendie déclaré dans les usines BP risquait de se propager. Malheureusement, deux de nos camarades des usines BP ont trouvé tragiquement la mort, pour des intérêts qui n'étaient pas les leurs. Plusieurs dizaines d'ouvriers sont blessés.

C'est sûrement, encore une fois, sur les ouvriers qu'on essaiera de faire retomber les responsabilités. Nous sommes les plus exposés aux accidents et aux châtiments. Bien sûr, c'est nous qui nous trouvons sur les lieux les plus dangereux et par là, nous faisons figure de responsables.

Il n'y a pas de danger d'y trouver les actionnaires qui, eux, sont les véritables responsables de ces accidents et de la mort survenue à nos camarades. C'est par le manque de mesures de sécurité ou par le fait de leur non-application, pour préserver leurs bénéfices, que de tels accidents arrivent. Les mesures de sécurité existent. Comment fait-on dans les centrales atomiques où l'on traite des matières infiniment plus dangereuses que des huiles ?

De toutes manières, même si les mesures de sécurité absolue n'existent pas, pourquoi ce sont toujours les mêmes qui doivent payer de leur vie ce qui en définitive ne profite qu'à une minorité ?

TETES DE LARD.

Vendredi saint, nous avons eu à choisir à la cantine, soit du poisson, soit de l'omelette paysanne. Mais, ce jour-là, il a fallu faire maigre obligatoire, car l'omelette paysanne comporte comme chacun le sait, de petits morceaux de lard, mais ceux-ci étaient absents.

Les estomacs des athées encore assez nombreux chez nous, auraient très bien supporté de manger normalement ce jour-là, d'autant plus qu'au siècle des Spoutnicks, cela est plus que ridicule de se plier à des coutumes dignes des temps barbares.

HYGIENE AU COMPTE-GOUTTE.

Dans une usine comme G1, où il y a des travaux salissants, il n'y a que trois cabines de douches pour tout le personnel, ce qui ne permet pas à ceux qui font des travaux salissants, de prendre quotidiennement une douche. Cependant, ceux qui font des travaux reconnus extrêmement salissants, ont droit malgré tout à la douche une fois par semaine. Quant aux autres jours, ils doivent rentrer chez eux en emportant la crasse de l'usine.

Il ne faut pas juger de la Thomson d'après les apparences. Et si l'on fait refaire la façade à grands frais, les cordons de la bourse se délient beaucoup moins facilement quand il s'agit de notre hygiène la plus élémentaire.

ÇA GAZERA PAS TOUJOURS

13 ouvriers de l'arsenal de Toulouse ont été gravement intoxiqués par des émanations de gaz. La poudrerie fabrique en effet un gaz toxique, le fosgène. Les victimes ont été hospitalisées, certaines d'entre elles dans un état grave.

Ce n'est d'ailleurs pas étonnant, étant donné qu'il s'agit d'un gaz de combat fabriqué par les arsenaux de la République Française. Avec les marins du Thresher, ces travailleurs sont parmi les premières victimes de la troisième guerre mondiale.

A moins qu'à force de s'asphyxier ou de se noyer pour les capitalistes et les banquiers, les travailleurs ne finissent par exploser !

A LA S.N.C.F.
(Région Parisienne)

POUR REPRENDRE L'ELAN.

Les « libéralités » du gouvernement à notre égard, après nous avoir étonnés (y compris ceux qui veulent nous faire admettre que ce sont la cause essentielle) semblent avoir atteint le but pour lequel elles étaient destinées, briser l'élan revendicatif.

Ce qui nous étonne, ce n'est évidemment pas le montant de la prime accordée, ni le pourcentage d'augmentation offert, l'un et l'autre étant bien au-dessous de ce que nous réclamions. Ce qui nous a tous surpris, c'est la facilité avec laquelle elles furent obtenues.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions de ce « succès » obtenu grâce à la lutte de nos camarades mineurs et ce que cette lutte représentait comme menace pour le gouvernement actuel. Pour éviter le débordement des syndicats dans l'ensemble du secteur public, il fallait que De Gaulle fasse un geste, sinon nos « guides salariés » ne pouvaient répondre de rien.

Mais nos revendications immédiates demeurent :

— une augmentation réelle de nos salaires, soit 200 F par mois ;

— retour immédiat aux 40 heures sans diminution de salaire ;

— la garantie de ce salaire.

Et tout cela est à notre portée.

POUR QUI SONNE LE GLAS.

A la Chapelle, un HEES attend l'heure de sa mise à la porte Pourquoi ? Parce que l'an dernier se produisait un accident au Pont-du-Gaz. Après avoir mené une enquête, la Direction tirait d'un fatras de renseignements plus ou moins justes une conclusion qui établissait la responsabilité de cet HEES.

La position de la S.N.C.F. qui est toujours la même d'ailleurs, a été de trouver un lampiste. Celui-ci étant auxiliaire, elle n'a pu plonger dans son escarcelle, la seule punition était la porte. Cette possibilité résidant entre les mains du toubib, ce dernier a tout bonnement diagnostiqué une maladie nerveuse.

Où sont les vrais responsables de l'accident ? Etant donné qu'il découle des conditions de travail, c'est la S.N.C.F. Nous n'avons donc pas à avoir de préjugés à reconnaître nos actes mais ce n'est pas en se cachant derrière un petit copain que nous pourrons nous préserver des sanctions.

Devant de telles mesures de la part du patron, nous devons nous solidariser, réagir unanimement et défendre le copain. Cela va sans dire bien sûr par l'action car nous sommes tous à la merci de semblables représailles.

(V.O. - Cheminots)

CRÉDIT LYONNAIS
(Paris)

UN PEU DE PUDEUR S.V.P.

L'attitude honteuse des Directions syndicales lors de la récente grève des mineurs et les protestations qu'elle a entraînées parmi le personnel ont obligé la C.G.T. à sortir dans le dernier numéro de « Notre Action » un long plaidoyer de défense. Tous ceux qui, pour soutenir les mineurs furent partisans d'une action décidée, sont violemment attaqués. Les employés qui refusaient les grèves locales quand les mineurs se battaient seuls contre le pouvoir gaulliste sont « des gens qui se donnent bonne conscience pour ne pas faire grève quand ils sont directement concernés ». Quant à la « Voix Ouvrière », elle est accusée du noir dessein de vouloir briser les syndicats. L'ensemble forme les « stratèges du café du Commerce », les irresponsables inconscients de la difficulté d'une grève.

Inutile de rappeler que nous sommes partisans de l'organisation des travailleurs dans les syndicats et nous les avons appuyés au Crédit Lyonnais chaque fois qu'ils ont décidé une action qui allait de l'avant. Mais ceux qui brisent cette organisation, bien plus que le Gouvernement, sont ceux qui, par leur politique en dégoûtent les travailleurs, et non ceux qui les dénoncent. S'il n'y a que 15 % d'ouvriers syndiqués en France, à qui la faute ?

Pour se justifier, bien sûr, on peut truquer les chiffres, parler de 13,25 % d'augmentation étalée du 1/1/63 au 1/1/64 et ajouter ainsi les augmentations obtenues avant la grève, dire que le Gouvernement offrait 2 %, alors qu'au 1er janvier 64 les mineurs auront 11 % au lieu de 5,77 % proposés avant par le Gouvernement.

On peut parler d'une prime de 100 francs quand 80 sont récupérables par un travail les jours de repos. On peut parler de la lassitude des mineurs pour faire passer la pilule, alors qu'ils hurlaient dans les meetings qu'ils ne voulaient pas reprendre.

C'est vrai le combat était dur, et c'est bien pour cela qu'il était criminel de laisser volontairement les mineurs seuls à se battre.

Les cris de « trahison » des mineurs de Lens à Delfosse après sa capitulation, résonnent encore.

Que le rédacteur de « Notre Action » se taise, l'organisation des travailleurs, vous l'assassinez par votre politique. Alors un peu de pudeur S.V.P.

(V.O. - Crédit Lyonnais)

SNECMA (Paris XIII)

LES HEURES PERDUES.

Ça continue. Le plafond des 12 heures est crevé, mais ce n'est pas par manque de bonne volonté de la part de quelques mordus des heures supplémentaires. A part les intoxiqués du boulot, ceux qui ne sauraient se passer de l'usine, des « attentions » de leurs chefs et de la « bonne-odeur-d'huile-maison », les futurs médaillés quoi ! à part ceux-là, il est bien certain que ceux qui font des heures ne les font pas par plaisir. S'ils viennent le samedi, c'est par nécessité. Ils jugent leur salaire insuffisant, nous aussi. Le problème qui se pose à tous, à ceux qui font des heures comme à ceux qui n'en font pas, par conviction ou pour toute autre raison, c'est de boucler la boucle avec le salaire qui nous est chichement dispensé. Mais là où nous ne sommes plus d'accord, c'est sur les moyens de s'en sortir.

Les solutions individuelles ne sont que des trompe-couillons, elles nous prennent au piège de notre propre exploitation et nous préparent une retraite « prématurée et définitive ».

La solution ne peut être que collective : une augmentation des salaires de 1 F de l'heure ou 200 F par mois pour tous. Voilà ce qu'il nous faut, voilà ce que certains essaient de se procurer en venant à l'usine le samedi.

Voilà ce que nous pouvons obtenir tous dans la lutte. Mais alors, soyons sérieux : pour obtenir 1 F de l'heure, laissons de côté les moyens dérisoires et raccrochons la panoplie du petit gréviste tournant. Les quarts d'heure, les premiers comme les derniers, on sait ce qu'ils valent.

Pour obtenir une satisfaction véritable, il faut mener une lutte véritable.

ASSISTANCE PUBLIQUE

MEDECIN DE NOTRE CHOIX.

Il y a une quinzaine de jours, une de nos camarades de garde s'est jetée du cinquième étage pour mettre fin à ses jours. Il est vrai que notre camarade faisait souvent des crises de dépressions nerveuses qui étaient connues de nous toutes. D'ailleurs depuis déjà quelques temps elle était en arrêt maladie. Au moment de sa reprise elle avait été voir le médecin de contrôle pour lui demander une prolongation se sentant incapable de reprendre un travail qui l'amènerait à coup sûr à une autre dépression. Le médecin-contrôle avait refusé cette prolongation.

Nous n'avons pas le choix de notre médecin, alors que théoriquement le malade peut choisir le praticien de sa préférence Pour nous, il nous est imposé.

Bien sûr nous pouvons aller voir un médecin particulier, mais celui-ci donne un arrêt maladie, le médecin-contrôle peut le modifier à son gré, et c'est cette modification qui est valable pour l'A.P. D'ailleurs nos médecins contrôles ont des ordres stricts : donner le minimum d'arrêt.

Les réquisitions à domicile ne sont acceptées qu'en cas d'incapacité de déplacement. Si l'on peut se déplacer nous pouvons demander à notre chef du personnel un bon de réquisition, puis nous devons aller voir le médecin de notre district (le choix du médecin contrôle est également interdit). Après une attente variant de deux à trois heures on peut enfin expliquer son cas pour s'entendre dire : « quatre jours ». Au bout de quatre jours nous devons refaire la même comédie pour aller demander une prolongation qui s'élève souvent également à quatre jours ou qui nous est refusée. De ce fait certaines d'entre nous ne consultent que dans des cas graves, qui souvent sont pris trop tard.

Pourquoi ne conserverions nous pas le temps d'arrêt donné par le médecin particulier ? Si l'A.P. tient à ce que nous soyons vu par le médecin-contrôle qu'elle nous l'envoie.

(V.O. - Assistance Publique)

CHAUSSON
(Gennevilliers)

IL MANQUE LE PRINCIPAL.

Les accords ont été signés par tous les syndicats avec beaucoup de discrétion et finalement c'est le projet du patron qui a été adopté. A l'exception de quelques aménagements, peu de choses de changées par rapport à l'accord précédent. Rien n'y manque, sauf le principal : **une augmentation de salaire importante.** Les quelques points d'augmentation prévus ne combleront pas plus l'augmentation du coût de la vie que ceux de l'accord de l'année dernière, qui déjà, d'après les syndicats, nous faisait rétrograder par rapport aux autres boîtes. La Direction tient beaucoup à ces accords, aussi manœuvre-t-elle pour que les quelques avantages acquis sur un plan plus général, soient conditionnés chez Chausson par une signature et liés à un certain nombre de restrictions. Ainsi en laissant planer la menace de supprimer quelques avantages, elle espère obtenir la paix sociale pendant un certain temps. C'est l'objectif qu'elle vise en faisant signer son accord. Si les signataires se sont laissés une fois de plus prendre à ce piège, volontairement ou non, nous n'avons pas à nous en croire solidaires.

En tout cas la preuve est faite une fois encore que si nous voulons obtenir une augmentation de salaire importante qui nous permette de vivre décemment, ce n'est pas en discutant d'accord avec le patron autour d'un tapis vert que nous obtiendrons quelque chose qui en vaille la peine.

Seule une lutte d'envergure serait déterminante et plus nous reculons l'échéance, plus elle risque d'être dure, cela n'empêche pas en attendant de traiter les accords pour ce qu'ils sont : des chiffons de papiers.

(V.O. - Chausson)

DESFOSSÉS
Issy-les-Moulineaux

ELECTION DES REPRESENTANTS OUVRIERS.

Cette semaine nous allons procéder à l'élection des délégués du personnel. Nous allons voter pour les camarades que nous jugerons les plus capables de défendre nos intérêts matériels et moraux.

Chez nous, malgré une forte proportion de syndiqués, la masse de non syndiqués est assez importante pour que la loi sur la représentativité exclusive des organisations syndicales reconnues comme telles soit anti-démocratique.

La loi sur les élections ne nous permet pas de choisir le délégué que l'on veut puisque ce sont les syndicats qui présentent les listes. En 1936 les élections de délégués se faisaient librement, indépendamment de l'appartenance ou non à un syndicat.

Est-ce à dire qu'il ne faille pas voter pour les délégués présentés sur les listes syndicales ? Certes, malgré celà, non ! Et à cause de celà il nous faudra voter dans le cadre du scrutin d'atelier que nous devons veiller à maintenir, car il est le scrutin le plus démocratique ; mais encore nous nous devons de nous rassembler tous au sein du syndicat pour faire entendre notre voix, car l'organisation des travailleurs est primordiale. La classe ouvrière n'a pris de l'importance et du poids que lorsqu'elle a su s'organiser indépendamment des maîtres de fabriques.

Notre vote n'aura d'importance que si nous sommes capables d'avoir non pas des représentants d'une boutique, mais des délégués des ouvriers responsables devant nous autant et plus que devant les dirigeants du syndicat. En ce sens nous ne ferons que maintenir ce que le syndicat doit être et doit rester : complètement indépendant de la bourgeoisie et de son Etat (et de ses organismes), rejetant la collaboration des classes ; par conséquent l'instrument défensif et offensif sur le lieu de travail de la lutte de classes, un des leviers puissants pour le seul but qui soit : le renversement violent du capital, l'abolition du salariat.

(V.O. - Desfossés)

GENÈVE
(Ivry)

PAS DE RECUPERATION.

Par une note de service, la Direction nous a demandé de venir travailler le samedi 20 avril pour récupérer le lundi de Pâques. Les heures seraient payées à 50 %. Ainsi, si nous avons pu nous reposer un peu, il va falloir recommencer les semaines de 48 heures minimum sinon... sinon, la Direction brandit l'article 20 des conventions collectives selon lesquelles les ouvriers absents à la récupération n'auront pas le droit au paiement du prochain jour férié. D'un côté, la carotte (50 %), de l'autre, la trique.

Quant à nous, c'est de repos dont nous avons besoin. Ce qu'il nous manque, c'est du temps pour nous occuper de nos problèmes, pour nous organiser, pour nous cultiver. Lors du renouvellement des conventions collectives, nous devons exiger le paiement de tous les jours fériés. Certaines usines, comme Thomson, l'ont d'ailleurs déjà obtenu.

Nous ne pouvons qu'approuver l'attitude de la C.G.T. qui a proposé aux peintres de ne pas venir récupérer. *(V.O. GENEVE)*

AH LES BELLES VACANCES !!!

MEMO P47-848 est annulé. Une nouvelle note est venue informer le personnel de la SNECMA que les vacances cette année allaient du 5 août au 1er septembre, c'est-à-dire en fait, du 2 août au 2 septembre. Voilà qui fait plaisir à tout le monde, sauf à la Direction, bien sûr, qui essaie encore de chipoter sur les congés d'ancienneté.

Mais enfin, nous avons notre quatrième semaine. Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire nos comptes. Et ce n'est pas le plus réjouissant, car il nous faudra vivre quatre semaines en août (!) avec une somme à peine plus importante (si on peut s'exprimer ainsi) que celle qui nous avait permis l'an dernier de prendre trois semaines de vacances.

Alors, tous les problèmes ne sont pas réglés. La quatrième semaine ne doit se faire, ni au détriment de notre niveau de vie, ni en échange d'un horaire de travail accru. En fait, la quatrième semaine ne fait que poser avec une insistance plus aiguë l'ensemble de nos revendications.

LE ROUGE ET LE NOIR.

Après que le Pape ait publié son encyclique sur la paix dans le monde, on a pu voir Khrouchtchev et « L'Humanité » reprendre les termes de cette déclaration pour montrer que le Pape, comme eux, était pour la « coexistence pacifique », le « désarmement général », etc, etc.

De cette « fraternisation » des ennemis intimes, faut-il conclure que la hiérarchie catholique, habituel soutien des possédants, est devenue communiste ?

...Ou bien, est-ce le contraire ?

Directeur-Gérant : **M. SCHRŒDT**
IMPRIMERIE PARISIENNE
WILSON - PROUDHON
86, avenue du Président-Wilson, 86
La Plaine-St-Denis (Seine)

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués